

Informations relatives à la perception des droits de scolarité et des frais afférents 2024-2025

Trimestres automne 2024, hiver 2025 et été 2025

Le Gouvernement du Québec fixe le coût des droits de scolarité que chaque université doit faire payer aux personnes étudiantes pour suivre des cours. Le statut légal au Canada de la personne étudiante détermine le coût à payer pour chaque crédit inscrit.

Étudiantes et étudiants du Canada qui résident au Québec											
N ^{bre} de crédits	Droits de scolarité (98,91 \$/crédit)	SCE (Services à la communauté étudiante) ¹ (4,60 \$/crédit)	Frais généraux ² (55,47 \$/trimestre)	Droits d'auteur ³ (0,65 \$/crédit)	Frais relatif aux recueils de textes et notes de cours numériques ⁴ (3,22 \$/crédit)	Frais Techno. ⁵ (13,73 \$/crédit)	AEENAP (Association étudiante) (30,68 \$/trimestre)	AEENAP-Union des étudiant.es du Québec ⁷ (5,65 \$/trimestre)	FUQ (Fondation de l'UQ) ⁸ (2,00 \$/crédit)	Don bibliothèque ⁹ (5,00 \$/trimestre)	Total
3	296,73 \$	13,80 \$	55,47 \$	1,95 \$	9,66 \$	41,19 \$	30,68 \$	5,65 \$	6,00 \$	5,00 \$	466,13 \$
6	593,46 \$	27,60 \$	55,47 \$	3,90 \$	19,32 \$	82,38 \$	30,68 \$	5,65 \$	12,00 \$	5,00 \$	835,46 \$
9	890,19 \$	41,40 \$	55,47 \$	5,85 \$	28,98 \$	123,57 \$	30,68 \$	5,65 \$	18,00 \$	5,00 \$	1 204,79 \$
12	1 186,92 \$	55,20 \$	55,47 \$	7,80 \$	38,64 \$	164,76 \$	30,68 \$	5,65 \$	24,00 \$	5,00 \$	1 574,12 \$
15	1 483,65 \$	69,00 \$	55,47 \$	9,75 \$	48,30 \$	205,95 \$	30,68 \$	5,65 \$	30,00 \$	5,00 \$	1 943,45 \$

*Selon les critères du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MONTANTS FORFAITAIRES EXIGIBLES

Étudiantes ou étudiants du Canada non-résidents du Québec

Le **montant forfaitaire exigé** par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur est de **209,81 \$ par crédit**.

Note: La personne admise et inscrite au programme de doctorat n'a pas à faire la preuve de sa résidence au Québec et elle est exemptée de payer les frais majorés pour les étudiant.es canadien.nes non-résident.es du Québec.

Canadien.ne non-résident.e du Québec (2 ^e cycle et prog. court 3 ^e cycle)				
N ^{bre} crédits	Coût de base	+ Forfaitaire		Total
3	466,13 \$	629,43 \$		1 095,56 \$
6	835,46 \$	1 258,86 \$		2 094,32 \$
9	1 204,79 \$	1 888,29 \$		3 093,08 \$
12	1 574,12 \$	2 517,72 \$		4 091,84 \$

Étudiantes et étudiants internationaux
Études de deuxième cycle (2e)

Des frais relatifs à l'encadrement des personnes étudiantes au 2e cycle provenant de l'international de **52,58 \$ par crédit** sont ajoutés au coût de base.

De plus, un montant forfaitaire de **525,84 \$ par crédit** est ajouté à la facture pour les personnes étudiantes au 2e cycle provenant de l'international.

International (2 ^e cycle)				
Programme AVEC recherche				
N ^{bre} crédits	Coût de base	+ Encadrement	+ Forfaitaire	Total
3	466,13 \$	157,74 \$	1 577,52 \$	2 201,39 \$
6	835,46 \$	315,48 \$	3 155,04 \$	4 305,98 \$
9	1 204,79 \$	473,22 \$	4 732,56 \$	6 410,57 \$
12	1 574,12 \$	630,96 \$	6 310,08 \$	8 515,16 \$

International (2 ^e cycle)				
Programme SANS recherche				
Taux applicables pour les personnes ayant été admises à un programme sans recherche avant l'automne 2024 .				
N ^{bre} crédits	Coût de base	+ Encadrement	+ Forfaitaire	Total
3	466,13 \$	157,74 \$	1 577,52 \$	2 201,39 \$
6	835,46 \$	315,48 \$	3 155,04 \$	4 305,98 \$
9	1 204,79 \$	473,22 \$	4 732,56 \$	6 410,57 \$
12	1 574,12 \$	630,96 \$	6 310,08 \$	8 515,16 \$

Nouveaux admis à compter de l'automne 2024

Des frais relatifs à l'encadrement des personnes étudiantes au 2e cycle provenant de l'international de **115,09 \$ par crédit** sont ajoutés au coût de base.

De plus, un montant forfaitaire de **608,97 \$ par crédit** est ajouté à la facture pour les personnes étudiantes au 2e cycle provenant de l'international.

International (2 ^e cycle)				
Programme SANS recherche				
Taux applicables pour les personnes ayant été admises à un programme sans recherche à compter de l'automne 2024 .				
Nbre crédits	Coût de base	+ Encadrement	+ Forfaitaire	Total
3	466,13 \$	345,27 \$	1 826,91 \$	2 638,31 \$
6	835,46 \$	690,54 \$	3 653,82 \$	5 179,82 \$
9	1 204,79 \$	1 035,81 \$	5 480,73 \$	7 721,33 \$
12	1 574,12 \$	1 381,08 \$	7 307,64 \$	10 262,84 \$

Étudiantes et étudiants internationaux**Études de troisième cycle (3e)**

Des frais relatifs à l'encadrement des personnes étudiantes au 3e cycle provenant de l'international de **46,28 \$ par crédit** sont ajoutés au coût de base.

De plus, un montant forfaitaire de **462,80 \$ par crédit** est ajouté à la facture pour les personnes étudiantes au 3e cycle provenant de l'international.

International (3^e cycle)

N ^{bre} crédits	Coût de base	+ Encadrement	+ Forfaitaire	Total
3	466,13 \$	138,84 \$	1 388,40 \$	1 993,37 \$
6	835,46 \$	277,68 \$	2 776,80 \$	3 889,94 \$
9	1 204,79 \$	416,52 \$	4 165,20 \$	5 786,51 \$
12	1 574,12 \$	555,36 \$	5 553,60 \$	7 683,08 \$

Frais pour Service aux étudiants (SAE)

Un montant obligatoire est prélevé pour les activités des Services aux personnes étudiantes, au prorata du nombre de crédits auquel une personne est inscrite.

Frais généraux

Ces frais sont imputables dès l'inscription à un ou des cours et **ne sont pas remboursables lors de l'abandon**, dans les délais prescrits, du ou des cours sauf si ce ou ces cours sont annulés par l'École.

Droits d'auteurs

Ces frais sont perçus pour compenser les droits d'auteurs imposés en vertu de l'entente COPIBEC-CREPUQ.

Frais relatif aux recueils de textes et notes de cours numériques

Ces frais sont perçus pour financer les coûts associés notamment aux droits d'auteurs qui sont exclus de l'entente COPIBEC et qui étaient autrefois financés par le prix de vente des recueils de textes et des notes de cours sur support papier.

Frais technologiques

Ces frais sont perçus au prorata du nombre de crédits auquel une personne est inscrite pour le support à la nouvelle technologie.

Cotisations AEENAP

La loi sur la reconnaissance des associations étudiantes impose à l'École de prélever une somme à chaque étudiant-e inscrit-e, et ce, à chaque trimestre. Cette somme est ensuite versée à l'Association étudiante qui en dispose.

Cotisations AEENAP- Union des étudiant-es du Québec

Les membres de l'AEENAP se sont prononcés majoritairement en faveur d'une affiliation à l'Union Etudiante du Québec.

Contribution au Fonds de développement (FUQ)

Un montant de 2,00 \$ **par crédit par trimestre** est ajouté aux droits de scolarité à titre de contribution volontaire au Fonds de développement de l'UQ pour tous les étudiant-es inscrits (temps complet et temps partiel). Toutefois, si une personne étudiante décide de ne pas contribuer, un signalement doit être fait par le biais de son dossier étudiant NEO (Finances/Gérer mes dons) **avant** le début de la période d'inscription du prochain trimestre.

Dons dédiés au maintien et à l'enrichissement des collections de la bibliothèque de l'ENAP

La bibliothèque de l'ENAP est riche de collections spécialisées en administration publique sous forme électronique et imprimée. Afin de préserver le patrimoine éditorial et de l'enrichir au bénéfice de la population étudiante et des futurs gestionnaires et administrateurs publics, de contribuer au savoir collectif et de participer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, un don de 5,00 \$ apparaît sur votre facture de droits de scolarité en guise de contribution volontaire.

MAINTIEN D'INSCRIPTION

S'applique à l'étudiant.e qui n'a pas terminé son activité d'intégration dans les temps requis comme stipulé dans la politique appropriée, mais qui est toujours actif dans son programme. Ces frais s'appliquent à la personne étudiante inscrite au projet d'intervention, au travail dirigé, au stage, au mémoire ou à la thèse.

	Frais de base	SCE (Services à la communauté étudiante)	Frais généraux	AEENAP	AEENAP- Union des étudiant-es du Québec ⁷	FUQ	Don bibliothèque	Total
Frais de maintien d'inscription	410,61 \$	46,05 \$	55,47 \$	30,68 \$	5,65 \$	20,00 \$	5,00 \$	573,46 \$

FRAIS GÉNÉRIQUES

Description	Montant
Appel sur la décision d'admission	28,28 \$
Appel sur la décision de reconnaissance des acquis	28,28 \$
Appel sur la décision de révision de notes	28,28 \$
Attestation d'inscription	16,97 \$
Attestation d'études	16,97 \$
Attestation de fin d'études	16,97 \$
Changement de programme	53,05 \$
Chèque sans provision	28,28 \$
Demande de reconnaissance des acquis scolaires	28,28 \$/cours*
Demande de reconnaissance des acquis extrascolaires	28,28 \$/cours*
Demande de révision de notes	20,00 \$
Frais d'admission	58,35 \$
Frais de retard sur prêt de volumes	0,54 \$/jour

Frais applicables au cours ENP7212*	Par trimestre
Test d'évaluation des compétences	193,43 \$
Test psychométrique (MBTI)	73,36 \$

*Ces frais additionnels sont liés aux droits de scolarité. Par conséquent, leur remboursement est régi par les mêmes règles. Ainsi, ils ne pourront être remboursés que si le cours est abandonné avant la date limite donnant droit à l'annulation des frais de scolarité

*Jusqu'à concurrence de 113,12 \$

Frais pour volume considéré perdu	coût +31,80 \$
Frais pour défaut de paiement	28,28 \$
Relevé de notes officiel (duplicata)	11,31 \$
Remplacement du diplôme	58,35 \$

REMBOURSEMENT DES DROITS DE SCOLARITÉ

Situations	Frais
L'étudiant-e annule tous les cours inscrits à son dossier avant la fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité selon les dates établies au calendrier universitaire.	Des frais généraux de 55,47 \$ sont applicables.
L'étudiant-e annule un ou des cours avant la fin de la période de modification d'inscription sans mention au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité selon les dates établies au calendrier universitaire, mais demeure inscrit à au moins un cours.	Facture établie selon le nombre de crédits inscrits.
L'ENAP annule tous les cours de l'étudiant-e.	Tous les frais sont remboursés, sans exception.
L'ENAP refuse l'inscription à tous les cours de l'étudiant-e.	Aucun frais n'est applicable.
Tout abandon de cours après la date de modification d'inscription sans mention d'échec au dossier universitaire donnant droit à l'annulation des frais de scolarité selon les dates établies au calendrier universitaire	Les droits de scolarité et les frais afférents demeurent et le résultat "X", signifiant "abandon autorisé", est consigné au dossier de l'étudiant-e

PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Inscription non payée

Une personne ayant un solde impayé relatif aux trimestres antérieurs à l'inscription du trimestre en cours se verra refuser le droit de s'inscrire.

Paiement en retard (défaut de paiement)

L'étudiant-e qui ne se conforme pas aux modalités de paiement aux dates prescrites selon le trimestre concerné devra déboursier un supplément de 28,28 \$.

Chèque retourné

Une personne étudiante dont le paiement par chèque est refusé par son institution financière se verra dans l'obligation de déboursier 28,28 \$ de frais d'administration. De plus, elle devra acquitter le montant dû par chèque certifié, par carte de débit ou par carte de crédit, par mandat bancaire ou par mandat postal. Le montant devra être versé dans les 10 jours suivant l'envoi d'un avis à cet effet.

Note: Les informations concernant les autres frais sont basées sur les derniers règlements en vigueur et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

FACTURES

La personne étudiante est **responsable** d'acquitter de ses droits de scolarité et des autres frais dans les délais prescrits, qu'elle ait reçu ou non une facture. Les droits de scolarité et les frais afférents sont payables sur réception. L'ENAP tolère toutefois un délai de paiement de 14 jours pour les droits de scolarité; au-delà de ce délai, une pénalité pour retard de 28,28 \$ est appliquée.

La facture est disponible dans votre dossier étudiant NEO (Finances/Afficher mon état de compte), en cliquant sur le numéro de transaction.

TYPES DE PAIEMENT AUTORISÉ

Campus	Chèque	Mandat-poste	Paiement direct ^I	Carte de crédit-paiement en ligne ^{II}	Carte crédit au comptoir ^{III}	Accès D (Desjardins)	Banque nationale	Banque de Montréal	Banque Scotia
Ontario	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Montréal	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Québec	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Saguenay	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Trois-Rivières	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓

^I L'étudiant-e doit se présenter au comptoir d'accueil du bureau du registraire des campus de Québec, Montréal ou Outaouais.

^{II} L'étudiant-e peut payer sa facture en ligne à partir de son dossier étudiant NEO (Finances/Payer mon solde)

^{III} Les cartes de crédit acceptées sont : Master Card, Visa et American Express. Nous n'acceptons aucun paiement par carte de crédit par téléphone.